

AXXON

PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Définition des abréviations et notions utilisées

ADK : accès direct à la kinésithérapie (possibilité de consulter directement un kinésithérapeute sans prescription médicale).

BelRai 2.0 : outil d'évaluation qui dresse un tableau standardisé du fonctionnement général et des besoins en soins spécifiques d'un individu.

CFK : Conseil Fédéral de la Kinésithérapie.

CMD : concertation multidisciplinaire.

CSJ : centre de soins de jour.

CSR : centre de soins résidentiels.

eDK : dossier de kinésithérapie électronique.

Estimation technique : estimation des dépenses de l'année à venir sur la base des tendances des dépenses de l'INAMI pour les 5 années écoulées.

Groupe Fb : groupe des pathologies chroniques dans la nomenclature actuelle.

Indice santé : mécanisme de compensation de l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année écoulée.

KCC : kinésithérapeute coordinateur et conseiller dans une structure de soins résidentiels.

MRPA : maison de repos pour personnes âgées.

MRS : maison de repos et de soins.

Norme de croissance : norme de croissance légale de l'assurance maladie, fixée par le gouvernement. À partir de 2022, elle s'élèvera à 2,5 % par an.

QPP : qualifications professionnelles particulières.

Les domaines de la kinésithérapie qui disposent actuellement d'une QPP sont :

- la kinésithérapie pédiatrique ;
- la kinésithérapie périnatale/la rééducation pelvienne ;
- la kinésithérapie neurologique ;
- la thérapie manuelle ;
- la kinésithérapie cardiovasculaire ;
- la kinésithérapie respiratoire.

Trajectoire de soins transversale : trajectoire de soins faisant intervenir plusieurs secteurs et où sont par exemple impliqués le médecin généraliste, le kinésithérapeute, le diététicien et le psychologue.